

## Interpellation ~~urgente~~

### *Quelles conséquences à l'émeute qui s'est déroulée à Lausanne dans la nuit du 12 au 13 mai ?*

Selon les informations parues dans la presse, une bagarre générale a éclaté à Bel-Air puis s'est prolongée jusqu'à la gare de Lausanne dans la nuit du 12 au 13 mai dernier.

A cette occasion, 36 policiers se seraient opposés à près de 200 jeunes qui les auraient accueilli avec des bouteilles de verre, voire avec un pistolet Taser.

Cet événement inacceptable en rappelle d'autres tout aussi dérangeants, les forces de police ayant dû subir les agressions de groupements divers à plusieurs reprises au cours des dernières années.

Si le travail efficace des policiers et l'apparente absence de blessés doit être saluée, les circonstances mais aussi les suites de cet événement grave et inquiétant doivent être éclaircies.

Dès lors, les soussignés souhaitent que la Municipalité réponde aux questions suivantes :

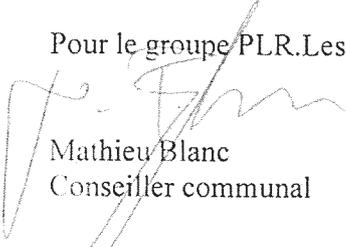
1. La Municipalité peut-elle confirmer les événements qui se sont déroulés dans la nuit du 12 au 13 mai et les informations qui ont été publiées dans la presse au sujet de l'émeute ?
2. En particulier, la Municipalité peut-elle informer le Conseil communal sur les éléments suivants :
  - (i) le nombre de policiers qui sont intervenus ;
  - (ii) le nombre de jeunes concernés par ces actes, soit ceux qui se sont opposés avec violence aux forces de l'ordre ;
  - (iii) le fait qu'un ou plusieurs jeunes auraient utilisé un pistolet Taser à l'encontre des policiers ;
  - (iv) la présence éventuelle de blessés au cours de la bagarre générale ou à la suite de celle-ci ;
  - (v) les dégâts matériels constatés à la suite de l'émeute ;
  - (vi) les éventuelles interpellations auxquelles les forces de police ont procédé lors de la bagarre ou à la suite de celle-ci.
3. La Municipalité peut-elle indiquer si les individus (ou certains d'entre eux) qui se sont opposés aux forces de l'ordre ont été identifiés ? Dans le cas contraire, la pose de caméras de vidéosurveillance aux abords de la place Bel-Air et de la gare aurait-elle pu permettre l'identification des délinquants ?
4. La Municipalité peut-elle confirmer si une enquête a bien été ouverte par le Ministère public en relation avec ces événements ?

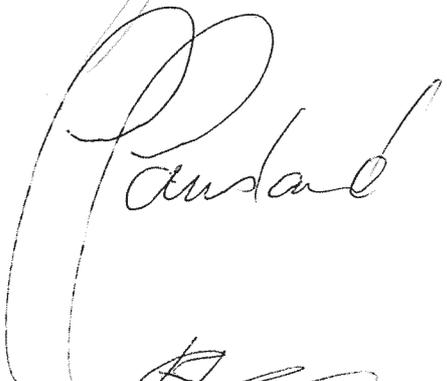
5. Sous réserve de discussions ou autres débats réunissant tous les acteurs concernés en vue de trouver des solutions à long terme aux problèmes posés par la vie nocturne lausannoise, la Municipalité a-t-elle d'ores et déjà décidé de mesures urgentes pour éviter que de tels événements ne se reproduisent ?

Nous remercions par avance la Municipalité de ses explications et réponses.

Lausanne, le 22 mai 2012

Pour le groupe PLR. Les Libéraux-Radicaux Lausannois

  
Mathieu Blanc  
Conseiller communal

  
Pauline  
